

Rencontre Départementale Jeunes règlement

Règlement

adoption: CA 05/07/2014 entrée en vigueur: 01/09/2014 validité: permanente secteur: Diversité des pratiques remplace: Chap 03.10-2019/1

nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. OBJET

Une « Rencontre Départementale Jeunes » (RDJ) est une compétition non officielle, sauf s'il s'agit d'une rencontre Promobad, ouverte aux catégories poussin et minibad.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et le déroulement sportif d'une RDJ.

Ce règlement est complété par une instruction fournissant des conseils et recommandations aux organisateurs.

2. MODALITES D'ORGANISATION

2.1. Autorisation et organisation

Une Rencontre Départementale Jeunes est organisée en principe par un comité. Des dérogations peuvent être accordées par la lique concernée selon les circonstances.

Le comité peut déléguer l'organisation d'une rencontre à un club.

L'autorisation d'une rencontre doit être demandée à la ligue concernée, selon le règlement en vigueur relatif aux compétitions non officielles ou le règlement des rencontres Promobad si la rencontre se déroule sous la forme d'une rencontre Promobad.

2.2. Catégories

La RDJ est ouvert aux catégories poussin et minibad.

2.3. Horaires indicatifs

La durée d'une RDJ est limitée à cinq heures, sauf dérogation justifiée, et sept heures s'il s'agit d'une rencontre Promobad.

2.4. Salles

Un minimum de 5 terrains est nécessaire pour accueillir une RDJ.

3. MODALITES D'INSCRIPTION

3.1. Inscriptions

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs régulièrement licenciés à la FFBaD pour la saison en cours.

3.2. Accompagnateurs

En application de la réglementation fédérale sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué majeur nommé par le club et présent pendant la durée de la compétition.